



COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} mars 2016

NOMBRE DE MEMBRES :

| | | | |
|----------------------------------|------------|--------------------|------------|
| Afférents au Conseil Municipal : | 19 | En exercice : | 19 |
| date de la convocation : | 22/02/2016 | date d'affichage : | 23/02/2016 |
| Présents : | 13 | | |

Le premier mars deux mille seize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de NOLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme FLACHE, Maire.

PRESENTS : Jérôme FLACHE ; Georges BERNARD ; Jean-Guy MONNOT ; Monique BOUCHET ; Dominique GAUDIAU ; Bruno VOILLOT ; Frédéric PETITJEAN ; Emmanuel COURTOIS ; Emmanuelle VINTER ; Hélène MELQUIOT ; Claudine FRANCOIS ; Martine TAUPENOT ; Gaëlle KUPPER.

Absent(e)s : Marie-Françoise FIRMIN (a donné pouvoir à Jean-Guy MONNOT) ; Claude CORON (a donné pouvoir à Georges BERNARD) ; Manon POLETTI (a donné pouvoir à Gaëlle KUPPER) ; Fabienne PRUDHON (a donné pouvoir à Hélène MELQUIOT) ; Jean-Yves CHEVALIER (a donné pouvoir à Claudine FRANCOIS) ; François HOHWELLER (a donné pouvoir à Martine TAUPENOT)

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire remercie M. Julien FOURNIER, Receveur Percepteur à Nolay, et Trésorier communal, pour avoir accepté son invitation.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 19 janvier 2016, M. le Maire donne lecture à l'Assemblée des déclarations d'intention d'aliéner qu'il a reçues depuis cette date, et annonce qu'il n'a pas exercé le droit de préemption qui lui est délégué.

Ces DIA concernent les immeubles suivants :

- AB 135 (6 rue de la Charité)
- D930 (5 allée des Noyers)

ORDRE DU JOUR

N° 2016-03-01-003 : Acquisition de l'ancienne gare de Nolay :

Intéressé professionnellement et financièrement dans ce dossier, en tant que cadre de l'entreprise CLEIA, et actionnaire de la société consolidante, M. le Maire explique qu'il ne prendra pas part à la discussion et au vote. Il cède la présidence à M. Bernard, 2^{ème} Adjoint, et se retire.

M. MONNOT, Adjoint en charge du patrimoine bâti, qui a été désigné pour mener la négociation, rappelle à l'Assemblée l'intérêt pour la commune de Nolay de se porter acquéreur du bâtiment de l'ancienne gare, pour y établir le local de restauration scolaire des écoles au rez-de chaussée. La Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud a envisagé lors de la réunion de son Bureau le 11 février 2006, une participation par fonds de concours à hauteur de 50% des frais d'acquisition et d'aménagement de la partie du bâtiment destinée à accueillir le restaurant scolaire. L'actuel propriétaire de l'immeuble, la société CLEIA, a donné son accord pour une cession au profit de la commune au prix principal de 60 000€.

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014-12-16-119, par laquelle celui-ci désigne M. Jean-Guy MONNOT pour représenter les intérêts de la commune dans les négociations et débats conduits en vue de l'acquisition de l'ancienne gare de Nolay, et pour signer toute pièce nécessaire au bon déroulement de ce dossier,

Séance du 01/03/2016



Considérant l'intérêt pour la commune,
Vu le prix proposé pour la cession, à hauteur de 60 000€,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions,

- **DECIDE** l'acquisition sur la société CLEIA de la parcelle cadastrée section ZM n°197, d'une contenance cadastrale de 4a et 94ca. Ladite parcelle comporte un bâtiment qui composait la gare SNCF de Nolay, ainsi qu'un hangar à structure bois,
- **PRECISE** que cette acquisition se fera au prix de 60 000€, étant entendu que les frais inhérents à l'acte seront à la charge de la Commune,
- **CHARGE** Monsieur MONNOT de signer l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître CHEVILLON, Notaire associé à NOLAY, ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

N° 2016-03-01-004 : conventions de viabilisation hivernale passées avec les communes de Change, Cormot-le-Grand et Vauchignon

Georges BERNARD, Adjoint en charge de la voirie, rappelle que des conventions ont été passées avec les communes voisines de Cormot-le Grand, Change et Vauchignon, pour la viabilisation de leur réseau routier communal structurant. En effet, ces communes ne disposent pas des moyens humains et techniques indispensables pour garantir la viabilité hivernale en cas d'épisodes météorologiques perturbateurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reconduire les conventions de viabilisation hivernale telles que signées précédemment, à compter du 1^{er} janvier 2016,
- **PRECISE** que le coût des interventions est calculé notamment en fonction de critères d'éloignement, du linéaire de réseau à traiter et des consommables utilisés :

| | | |
|----------------------------|--------------------------|------|
| commune de CHANGE | opération de déneigement | 135€ |
| | opération de salage | 220€ |
| commune de CORMOT-le-GRAND | opération de déneigement | 60€ |
| | opération de salage | 100€ |
| commune de VAUCHIGNON | opération de déneigement | 30€ |
| | opération de salage | 50€ |

Il est entendu que chaque intervention est déclenchée sur l'initiative de M. le Maire de Nolay, sur la sollicitation éventuelle du maire de la commune concernée.

- **CHARGE** M. le Maire de signer les conventions à intervenir, d'une validité d'une année, tacitement reconductibles deux fois, pour une durée maximale de trois années.

N° 2016-03-01-005 : Cession conventionnelle du foyer Marie-Louise au profit de la Mutualité Française Bourguignonne

M. MONNOT rappelle à l'Assemblée qu'un acte de crédit-bail immobilier a été signé notamment entre la commune de Nolay et la Mutualité Française Bourguignonne en dates des 17 et 23 décembre 1997, pour une durée de vingt ans, se terminant le 31 décembre 2016.
En exécution de l'acte précité, la Commune de Nolay propose à la Mutualité Française Bourguignonne, qui l'accepte, la rétrocession à l'euro symbolique de l'immeuble cadastré section AB n° 610, d'une contenance de 3a et 62ca.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de céder à la Mutualité Française Bourguignonne, en application du crédit-bail en dates des 17 et 23 décembre 1997, la parcelle cadastrée AB n°610, pour le prix de 1€ symbolique,
- **PRECISE** que la présente cession prendra effet au 31 décembre 2016, conformément aux dispositions conventionnelles du crédit-bail,
- **DEMANDE** à la Mutualité Française Bourguignonne, la rétrocession de l'emprise de la place de la Charité, aménagée comme un espace public par la commune, étant entendu que la Commune prendra à sa charge la réalisation du document d'arpentage nécessaire pour l'établissement du plan de division correspondant, ainsi que d'examiner l'éventuelle rétrocession des emprises des places de stationnement et de l'accès aux cabinet médical, compris dans l'emprise de la parcelle objet de la cession,
- **CHARGE** M. le Maire de signer l'acte portant rétrocession au profit de la Mutualité Française Bourguignonne, qui sera reçu par Me CHEVILLON, notaire associé à NOLAY
- **EVALUE**, pour les besoins de calcul de la contribution de sécurité immobilière, la valeur de l'immeuble ainsi cédé à 100 000€.

N° 2016-03-01-006 : travaux à l'école élémentaire : demande de subvention au titre de la DETR

Monique BOUCHET, Adjointe en charge des écoles, expose que les toilettes de l'école élémentaire sont actuellement situées dans les bâtiments du collège. L'installation est vétuste et dysfonctionne régulièrement. Les élèves sont, de plus, contraints de traverser la cour pour s'y rendre. Enfin, la réalisation de toilettes dans le bâtiment de l'école permettrait de répondre aux normes d'accessibilités en vigueur ainsi qu'aux préconisations des services de l'Éducation nationale.

Les portes d'accès au bâtiment de l'école élémentaire dénommé « bâtiments du bas », côté rue Grange Champion et côté cour, doivent être remplacées. Vétustes, elles ne confèrent aucune isolation thermique et ont fait l'objet de remarques lors du passage du préventionniste de l'inspection académique. En effet, les huisseries ne répondent pas aux normes en termes d'accès aux ERP.

Différentes propositions techniques et financières ont été examinées. Le coût des travaux à réaliser pour la création de sanitaires s'élève à 21 055.55€ HT. Le coût du remplacement des portes s'élève à 7 376.30€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le principe de l'opération de réalisation de toilettes à l'école élémentaire, pour un montant de 21 055,55€ HT, et de mise aux normes et réhabilitation des portes côté rue et côté cour, pour un montant de 7 376.30€ HT. Le montant global de l'opération s'élevant à 28 431.85€ HT.
- **SOLLICITE** l'aide de l'État au titre de la DETR,
- **CHARGE** M. le Maire de signer les marchés concernés, après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par les services préfectoraux.

N° 2016-03-01-007 : ouverture de crédits : aménagement d'un poste de secours aux abords de la baignade / remplacement de stores à l'école élémentaire

Le Conseil municipal de Nolay votera le budget primitif pour l'exercice 2016 le 5 avril prochain. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier et le 15 avril chaque année, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale



de l'organe délibérant, et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. (article L1612-1 du CGCT).

| | Crédits d'investissement ouverts en 2015 | Ouverture de crédits anticipée pour 2016 |
|---|---|---|
| Opérations d'investissement | 1 641 297.90 € | 11 000.00 € |
| Remboursement du capital de la dette | 112 500.00 € | |

Considérant l'état de vétusté des stores de deux salles de classe de l'école élémentaire,
Considérant la nécessité d'installer un poste de secours à la baignade, opérationnel pour la saison 2016,

Vu les devis obtenus considérant ces 2 opérations,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le principe de l'opération de réalisation d'un poste de secours aux abords de la baignade à Nolay, route de Couches, pour un montant de 5 821.44€ TTC, arrondi à 6 000€, ainsi que le principe de l'opération de remplacement des stores dans 2 classes de l'école élémentaire, pour un montant de 4 738.90€ TTC, arrondi à 5 000€,

- **CHARGE M.** le Maire d'inscrire les crédits correspondants au budget général pour 2016, à savoir :

| | |
|--------|----------|
| D21312 | + 5 000€ |
| D2138 | + 6 000€ |

N° 2016-03-01-007 : modification des statuts du SICECO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, lors de sa séance du 16 décembre 2015, le Comité du SICECO a adopté une modification de ses Statuts.

Cette révision vise deux objectifs :

- Etendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires,
- Permettre aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.

Après avoir présenté la délibération du Comité syndical du SICECO, Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5211-17 et 5711-1,

Vu la délibération annexée du Comité du 16 décembre 2015,

Vu les Statuts du SICECO,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 16 décembre 2015
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

FIN DES DÉLIBÉRATIONS



Questions diverses

✓ **Communes nouvelles :**

Une réunion se tiendra prochainement avec les maires des communes de Baubigny, Cormot, Vauchignon et Nolay pour traiter du dossier « commune nouvelle ».

✓ **location des bâtiments modulaires pour la restauration périscolaire :**

M. le Maire a rencontré Mme la Sous-Préfète jeudi 18 février dans le cadre d'une réunion de conciliation entre la Communauté d'Agglomération Beaune Chagny Nolay et la commune de Nolay dans le dossier de financement de la location de bâtiments modulaires pour la cantine périscolaire. La Sous-Préfète lui a demandé de faire en sorte que la location soit payée par la commune.

✓ **inauguration du local de l'antenne nolaytoise de l'OTI/AT :**

L'inauguration de l'antenne nolaytoise de l'OTI/AT aura lieu le mardi 22 mars à 17h30.

✓ **consultations en cours :**

Les candidatures pour les marchés de voirie rue Perraudin et rue de la République seront examinées demain matin mercredi 2 mars, en présence du maître d'œuvre (cabinet Merlin).

Les candidatures concernant le marché de reconversion de l'ancien musée en deux cabinets médicaux seront examinées l'après-midi ce même jour.

✓ **projet Artis :**

Les membres de l'association ARTIS souhaitent présenter aux élus leur projet d'atelier bois / atelier collectif. Un rendez-vous sera proposé aux élus intéressés un samedi matin quand les travaux de jardinage auront repris.

✓ **présentation du projet Vintage Bel Air :**

L'association Vintage Bel Air souhaitant présenter aux élus son projet, une réunion sera organisée prochainement, probablement fin mars ou dans le courant du mois d'avril.

✓ **Maison de Services A la Population :**

La MSAP sera prochainement opérationnelle dans les locaux de la poste, déjà réorganisés à cet effet. Le personnel sera formé début mars.

✓ **Réunions de préparation budgétaire :**

Jean-Guy MONNOT rappelle les dates de réunions suivantes pour la préparation budgétaire 2016 :

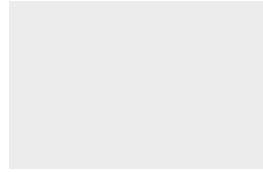
| | | |
|---------|------------------------|-------|
| - 08/03 | commission finances | 20h00 |
| - 15/03 | séance plénière | 20h00 |
| - 22/03 | commission finances | 20h00 |
| - 05/04 | Conseil municipal (BP) | 20h30 |

la séance est levée à 22h35.

Séance du 01/03/2016



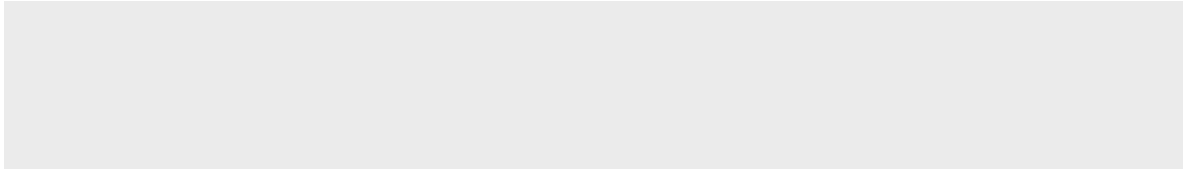
Le Maire,
Jérôme FLACHE



CORON Claude

BERNARD Georges

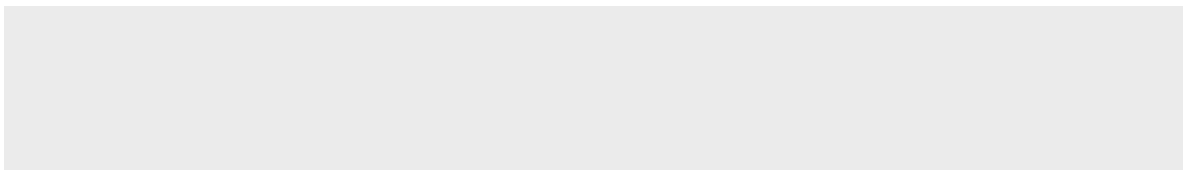
FIRMIN Marie-Françoise



MONNOT Jean-Guy

BOUCHET Monique

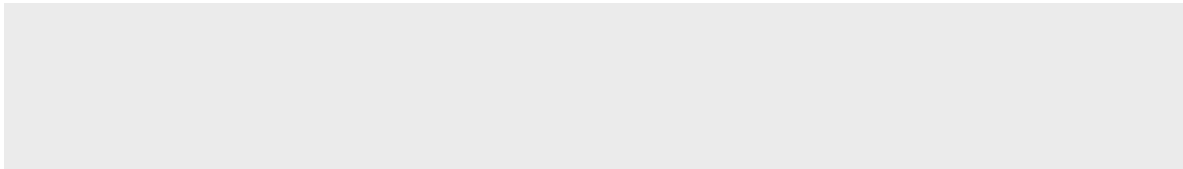
KUPPER Gaëlle



GAUDIAU Dominique

VOILLOT Bruno

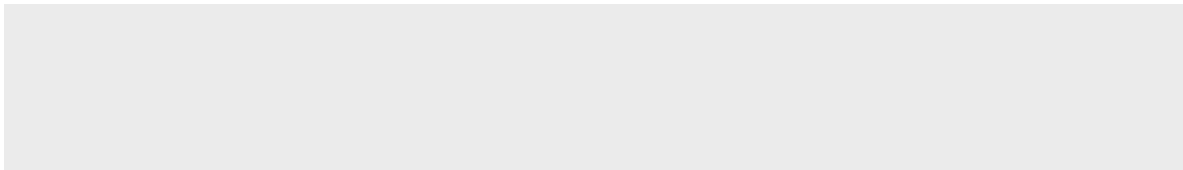
PETITJEAN Frédéric



COURTOIS Emmanuel

PRUDHON Fabienne

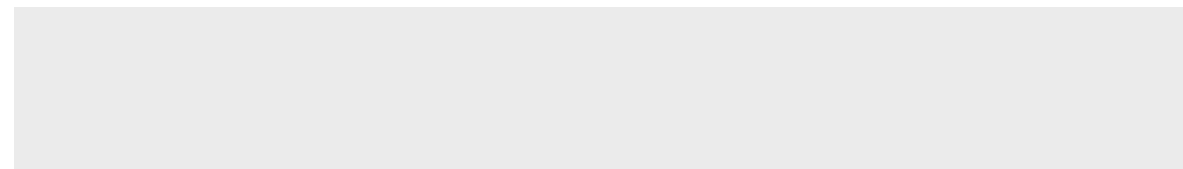
VINTER Emmanuelle



MELQUIOT Hélène

POLETTI Manon

HOHWEILLER François



CHEVALIER Jean-Yves

FRANCOIS Claudine

TAUPENOT Martine

